



22 novembre 1990

SESSION ORDINAIRE 1990-1991

**PROJET DE REGLEMENT
contenant la deuxième modification
du budget de l'exercice 1990
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**

SOMMAIRE

EXPOSE DES MOTIFS	1
PROJET DE REGLEMENT	2
MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2	3
CAHIER EXPLICATIF	15

EXPOSE DES MOTIFS

La modification budgétaire n° 2 présente deux caractéristiques.

D'une part, cette modification comporte un certain nombre d'ajustements qu'il est coutume d'effectuer à cette période de l'année.

Les majorations effectuées dans le cadre de ces ajustements sont toutes opérées par des réductions de crédits équivalentes.

Parmi les différents ajustements proposés, il est à observer une majoration substantielle des crédits destinés à l'édition de publications culturelles.

Ceci traduit la volonté du Collège de la Commission communautaire française d'encourager et de développer une politique éditoriale dont l'intérêt économique et culturel a largement été démontré durant le premier semestre de 1990.

D'autre part, le Collège se réjouit de bénéficier d'une intervention complémentaire de 2.000.000 F provenant de la Communauté française.

Cette intervention est affectée à la réalisation de projets bien précis qui apparaissent tant dans le texte budgétaire que dans les notes explicatives.

Ces interventions sont multiples et répondent incontestablement à des besoins exprimés.

L'on notera, par exemple, une aide à un projet d'accompagnement des enfants hospitalisés pendant les vacances scolaires, à un projet de formation, d'aide et de soutien aux coordinations sectorielles concernant l'enfance maltraitée, à divers projets favorisant les relations inter-générationnelles, à un projet d'accompagnement dans les démarches administratives et sociales mené en collaboration avec l'a.s.b.l. AIGUILLAGES.

Le Collège a mis à profit l'intervention complémentaire pour mener à bien des initiatives spécifiques.

Dans le secteur de l'aide aux personnes, il s'agira de favoriser les contrats entre les associations qui ont une pratique de réseau d'échanges de savoirs et de subsidier ces associations pour le déroulement de leurs propres activités.

Dans le domaine de la Santé, l'intervention complémentaire de la Communauté permet de soutenir l'Office d'Entraide Médicale au sein du Service 100 de Bruxelles et d'aider les associations qui assurent la formation à l'écoute du malade pour le personnel médical, para-médical et bénévole.

L'ensemble des ajustements se traduit par un boni de 60.496 F.

La répartition fonctionnelle des dépenses est à répartir comme suit :

Dépenses générales	300.001	0,03 %
Fonds	—	—
Assurances	1.277.000	0,13 %
Administration générale	174.678.002	18,17 %
CBRDP	9.844.000	1,02 %
Enseignement supérieur	3.340.000	0,35 %
Secteurs culturels généraux	6.686.000	0,70 %
Jeunesse	8.117.000	0,84 %
Education permanente	15.063.460	1,58 %
Fêtes et manifestations	—	—
Sports	8.297.500	0,86 %
Ludothèques	555.000	0,06 %
Affaires culturelles	39.673.289	4,13 %
Lecture publique	2.649.000	0,28 %
Audio-visuel	21.161.002	2,20 %
Affaires sociales	565.411.662	58,82 %
Santé	104.140.701	10,83 %
	<u>961.193.617</u>	<u>100 %</u>

La répartition économique des dépenses s'effectue comme suit :

Dépenses de personnel	132.620.002	13,8 %
Dépenses de fonctionnement	92.573.702	9,6 %
Dépenses de transferts	721.835.664	75,1 %
Dépenses de dette	14.164.249	1,5 %
	<u>961.193.617</u>	<u>100 %</u>

Le Collège propose à l'Assemblée de la Commission communautaire française d'adopter le projet de règlement contenant la seconde modification budgétaire.

PROJET DE REGLEMENT

L'Assemblée de la Commission communautaire française,

Vu l'article 108^{ter}, § 3, de la Constitution;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, modifiée par la loi spéciale du 8 août 1988 et par la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions;

Vu la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises;

Vu l'arrêté du 26 juin 1989 de l'Exécutif de la Communauté française portant un régime transitoire d'élaboration des budgets et des comptes de la Commission communautaire française;

Vu le décret du 18 juin 1990 organisant la tutelle sur la Commission communautaire française,

ARRETE :

Article 1^{er}

Les modifications budgétaires telles que présentées dans les tableaux ci-annexés sont adoptées.

Article 2

Les modifications budgétaires sont transmises pour approbation à l'Autorité de Tutelle.

Le Ministre, Membre du Collège chargé de la Culture et de l'Aide aux Personnes,

Georges DESIR

Le Ministre, Membre du Collège chargé de la Santé,

Jean-Louis THYS

BUDGET 1990

MODIFICATION BUDGETAIRE n° 2

Le budget ordinaire de la Commission communautaire française est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 ci-après :

TABLEAU 1

BALANCE DES RECETTES ET DES DEPENSES

Recettes	Dépenses	Solde
1.120.137.336	1.119.999.572	137.764
2.136.197	2.075.701	60.496
1.122.273.533 (*)	1.122.075.273 (*)	198.260

(*) dont 146.301.657 de facturation interne.

TABLEAU : BUDGET 1990 MODIFICATION N° 2 DEPENSES ORDINAIRES ANNEE PRECEDENTE

Numéro article	Libellé article	Montant précédent	Majoration	Diminution	Nouveau montant
2-9089 700/12301	Depe Technic Sprl Facture 902.748 du 30/11/1989		33.615		33.615
	Total	175.938	33.615		209.553
	Solde : Majorations/diminutions		33.615		

TABLEAU : BUDGET 1990

MODIFICATION N° 2

RECETTES ORDINAIRES

Numéro article	Libellé article	Montant précédent	Majoration	Diminution	Nouveau montant
	Exercices antérieurs Art-02				
9090 021/46601	Dotation du Ministère de la Communauté Française (art. 82, § 2, loi spéciale relative aux institutions bruxelloises)	288.000.000	2.000.000		290.000.000
	Total groupe écon. 61 Groupe fonc. 000020	963.611.662	2.000.000		965.611.662
	Total groupe fonc. 000020	963.611.662	2.000.000		965.611.662
9090 700/16102	Recettes diverses	220.000	136.197		356.197
	Total groupe écon. 60 Groupe fonc. 000700	270.000	136.197		406.197
	Total groupe fonc. 000700	270.000	136.197		406.197
	Total majorations/diminutions solde		2.136.197 2.136.197		

TABLEAU : BUDGET 1990

MODIFICATION N° 2

DEPENSES ORDINAIRES

Numéro article	Libellé article	Montant précédent	Majoration	Diminution	Nouveau montant
	Exercices antérieurs Art-02	175.938	33.615		209.553
9090 050/12501	Primes d'assurances de bâtiments	10.000	2.000		12.000
	Total groupe écon. 71 Groupe fonc. 000050	525.000	2.000		527.000
	Total Groupe fonc. 000050	1.275.000	2.000		1.277.000
9090 104/11101	Rémunération du personnel	102.000.000		3.200.000	98.800.000
9090 104/11301	Cotisations patronales pour la sécurité sociale	17.700.000		400.000	17.300.000
	Total groupe écon. 70 Groupe fonc. 000123	135.445.002		3.600.000	131.845.002
9090 104/12301	Frais d'administration	3.000.000	100.000		3.100.000
9090 104/12302	Téléphone	2.250.000	100.000		2.350.000
9090 104/12304	Documentation, abonnements, acquisition de livres	500.000		200.000	300.000
9090 104/12311	Frais d'études et de fonctionnement relatifs à l'informatisation des services	2.000.000	1.300.000		3.300.000
9090 104/12501	Frais d'éclairage	1.380.000	350.000		1.730.000
9090 104/12503	Frais de remplacement de mobilier et de matériel		250.000		250.000
	Total groupe écon. 71 Groupe fonc. 000123	33.580.000	2.100.000	200.000	35.480.000
	Total groupe fonc. 000123	219.885.954	2.100.000	3.800.000	218.185.954
9090 700/12301	Publications	1.920.000	90.000		2.010.000
9090 700/12302	Documentation, abonnements, acquisition de livres	400.000	40.000		440.000
9090 700/12305	Action de promotion de l'enseignement en français	1.000.000		300.000	700.000
9090 700/12307	Institut supérieur de pédagogie de Bruxelles Centre de formation continue de la CCF	540.000	50.000		590.000
9090 700/12309	Prix de la CCF « Recherche en sciences de l'éducation »	80.000		30.000	50.000
9090 700/12401	Frais de transport de matériel	80.000		60.000	20.000
9090 700/12402	Achat de matériel didactique	50.000		30.000	20.000
9090 700/12404	Achat de matériel	100.000		50.000	50.000
9090 700/12406	Entretien de matériel	25.000		10.000	15.000
	Total groupe écon. 71 Groupe fonc. 000700	8.769.000	180.000	480.000	8.469.000
	Total groupe fonc. 000700	24.122.417	180.000	480.000	23.822.417

TABLEAU : BUDGET 1990

MODIFICATION N° 2

DEPENSES ORDINAIRES

Numéro article	Libellé article	Montant précédent	Majoration	Diminution	Nouveau montant
9090 740/12302	Encouragement à l'édition d'ouvrages scientifiques de toutes disciplines en langue française	250.000	100.000		350.000
9090 740/12304	Publications	350.000		320.000	30.000
	Total groupe écon. 71 Groupe fonc. 000740	1.790.000	100.000	320.000	1.570.000
9090 740/33203	Subsides d'encouragement à la recherche scientifique, aux expériences de recyclage, à l'édition d'ouvrages scientifiques et animation/Campus	1.000.000	220.000		1.220.000
	Total groupe écon. 72 Groupe fonc. 000740	1.550.000	220.000		1.770.000
	Total groupe fonc. 000740	6.485.992	320.000	320.000	6.485.992
9090 761/33206	Subside Musée des enfants	100.000	200.000		300.000
	Total groupe écon. 72 Groupe fonc. 000761	5.290.000	200.000		5.490.000
	Total groupe fonc. 000761	9.829.840	200.000		10.029.840
9090 762/33209	Subsides aux organisations d'éducation permanente du troisième âge	710.000	810.000		1.520.000
	Total groupe écon. 72 Groupe fonc. 000762	7.685.000	810.000		8.495.000
	Total groupe fonc. 000762	23.429.525	810.000		24.239.525
9090 764/12201	Animations sportives – Paiements d'animateurs	200.000		30.000	170.000
	Total groupe écon. 71 Groupe fonc. 000764	2.250.000		30.000	2.220.000
9090 764/33202	Subsidiation des initiatives sportives pour handicapés	550.000	30.000		580.000
	Total groupe écon. 72 Groupe fonc. 000764	3.450.000	30.000		3.480.000
	Total groupe fonc. 000764	11.273.769	30.000	30.000	11.273.769
9090 767/12301	« Publications »		50.000		50.000
9090 767/12302	Frais de fonctionnement de ludothèques	50.000	50.000		100.000
9090 767/12701	Frais d'entretien et d'utilisation de la camionnette	200.000		125.000	75.000
	Total groupe écon. 71 Groupe fonc. 000767	250.000	100.000	125.000	225.000
	Total groupe fonc. 000767	1.879.045	100.000	125.000	1.854.045
9090 775/12302	Promotion de la langue française		300.000		300.000
9090 775/12313	Tourisme culturel	1.400.000	150.000		1.550.000
	Total groupe écon. 71 Groupe fonc. 000770	15.130.000	450.000		15.580.000
9090 775/33204	Subside à l'édition de publications culturelles – Asbl CFC-éditions	1.300.000	1.298.000		2.598.000
	Total groupe écon. 72 Groupe fonc. 000770	22.510.000	1.298.000		23.808.000
	Total groupe fonc. 000770	72.598.835	1.748.000		74.346.835

TABLEAU : BUDGET 1990

MODIFICATION N° 2

DEPENSES ORDINAIRES

Numéro article	Libellé article	Montant précédent	Majoration	Diminution	Nouveau montant
9090 780/12301	Diffusion audio-visuelle	1.600.000	400.000		2.000.000
9090 780/12302	Production de programmes au bénéfice des différents secteurs de la CCF	1.000.000		700.000	300.000
9090 780/12303	Centre de ressources-vidéo de Bruxelles	3.850.000	300.000		4.150.000
	Total groupe écon. 71 Groupe fonc. 000780	9.745.000	700.000	700.000	9.745.000
9090 780/33201	Réseau culturel de diffusion de films	600.000	150.000		750.000
	Total groupe écon. 72 Groupe fonc. 000780	9.970.002	150.000		10.120.002
	Total groupe fonc. 000780	30.926.752	850.000	700.000	31.076.752
9090 844/12205	Aides et promotion à l'accompagnement de l'action sociale	1.450.000	300.000		1.750.000
9090 844/12303	Actions de prévention, d'information et de formation relatives à la réinsertion des ex-détenus	1.000.000		100.000	900.000
9090 844/12304	Besoins d'accueil et d'accompagnement des jeunes enfants (études, propositions et réalisations)	1.100.000	900.000		2.000.000
	Total groupe écon. 71 Groupe fonc. 000844	6.530.000	1.200.000	100.000	7.630.000
9090 844/33203	Appuis à des organismes prenant des actions dans le domaine de la réinsertion post-pénitentiaire	500.000	200.000		700.000
9090 844/33205	Sub. pour les actions de prévention, d'éd. de formation, d'information de la famille et du développement communautaire	850.000	680.000		1.530.000
9090 844/33208	Appuis à des organismes menant des actions en faveur d'adultes défavorisés ou exclus	500.000	60.000		560.000
9090 844/33209	Subventions à des associations s'occupant de l'aide sociale d'urgence	1.000.000		1.000.000	
	Total groupe écon. 72 Groupe fonc. 000844	557.841.662	940.000	1.000.000	557.781.662
	Total groupe fonc. 000844	580.050.442	2.140.000	1.100.000	581.090.442
9090 871/12201	Honoraires, frais d'étude, jetons de présence	150.000		149.299	701
9090 871/12302	Publications et colloques	750.000		300.000	450.000
	Total groupe écon. 71 Groupe fonc. 000871	2.250.000		449.299	1.800.701
9090 871/33201	Subside aux institutions de prévention et de traitements de la toxicomanie	750.000	200.000		950.000
9090 871/33204	Subsides pour des actions de prévention et de formation sur le plan de la santé	1.850.000	600.000		2.450.000
9090 871/33205	Subside à la Trace	200.000		200.000	
	Total groupe écon. 72 Groupe fonc. 000871	101.740.000	800.000	200.000	102.340.000
	Total groupe fonc. 000871	105.668.950	800.000	649.299	105.819.651
	Total majorations/diminutions Solde		9.280.000 2.075.701	7.204.299	

RECAPITULATION - RECETTES ORDINAIRES

F	TEXTE	Prestations 60	Transferts 61	Dettes 62	TOTAL 63	Fact. interne 64	TOTAL 65
009	Recettes et dépenses générales	1	—	1.000.000	1.000.001	—	1.000.001
020	Fonds	—	965.611.662	—	965.611.662	—	965.611.662
050	Assurances	6	3	—	9	—	9
123	Administration générale	7.249.006	—	490.001	7.739.007	146.301.657	154.040.664
700	Enseignement CBRDP	406.197	—	—	406.197	—	406.197
740	Enseignement supérieur	—	—	—	—	—	—
760	Secteurs culturels généraux	—	—	—	—	—	—
761	Jeunesse	—	—	—	—	—	—
762	Education permanente	200.000	—	—	200.000	—	200.000
763	Fêtes et manifestations	—	—	—	—	—	—
764	Sports	600.000	—	—	600.000	—	600.000
767	Ludothèque	15.000	—	—	15.000	—	15.000
770	Affaires culturelles	—	—	—	—	—	—
776	Lecture publique et éditions	—	—	—	—	—	—
780	Audio-visuel	400.000	—	—	400.000	—	400.000
844	Aide sociale et familiale	—	—	—	—	—	—
871	Santé	—	—	—	—	—	—
	TOTAL	8.870.210	965.611.665	1.490.001	975.971.876	146.301.657	1.122.273.533

RECAPITULATION - DEPENSES ORDINAIRES

F	TEXTE	Personnel	Fonction.	Transferts	Dette	TOTAL	Fact. interne	TOTAL
		70	71	72	7X	73	74	75
009	Recettes et dépenses générales	—	1	—	300.000	300.001	—	300.001
020	Fonds	—	—	—	—	—	—	—
050	Assurances	750.000	527.000	—	—	1.277.000	—	1.277.000
123	Administration générale	135.845.002	35.480.000	300.000	7.053.000	174.678.002	43.507.952	218.185.954
700	Enseignement CBRDP	—	8.469.000	1.260.000	115.000	9.844.000	13.978.417	23.822.417
740	Enseignement supérieur	—	1.570.000	1.770.000	—	3.340.000	3.145.992	6.485.992
760	Secteurs culturels généraux	—	100.000	6.221.000	365.000	6.686.000	964.026	7.650.026
761	Jeunesse	—	2.627.000	5.490.000	—	8.117.000	1.912.840	10.029.840
762	Education permanente	—	4.700.000	8.495.000	1.868.460	15.063.460	9.176.065	24.239.525
763	Fêtes et manifestations	—	—	—	—	—	—	—
764	Sports	—	2.220.000	3.480.000	2.597.500	8.297.500	2.976.269	11.273.769
767	Ludothèque	—	225.000	270.000	60.000	555.000	1.299.045	1.854.045
770	Affaires culturelles	—	15.580.000	23.808.000	285.289	39.673.289	34.673.546	74.346.835
776	Lecture publique et éditions	—	1.900.000	500.000	249.000	2.649.000	7.394.025	10.043.025
780	Audio-visuel	25.000	9.745.000	10.120.002	1.271.000	21.161.002	9.915.750	31.076.752
844	Aide sociale et familiale	—	7.630.000	557.781.662	—	565.411.662	15.678.780	581.090.442
871	Santé	—	1.800.701	102.340.000	—	104.140.701	1.678.950	105.819.651
	TOTAL	132.620.002	92.573.702	721.835.664	14.164.249	961.193.617	146.301.657	1.107.495.274

RECAPITULATION - BUDGET ORDINAIRE

RECETTES				DEPENSES		
EXERCICE PROPRE	TOTAL EXCEDENT	14.778.259	1.122.273.533	DEFICIT		1.107.495.274
EXERCICES ANTERIEURS	EXCEDENT			DEFICIT		13.441.033
PRELEVEMENTS				TOTAL	14.579.999	
RESULTATS GENERAUX		TOTAL GENERAL		MALI		13.242.773

CAHIER EXPLICATIF DE LA MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2

9090 104/12301

– Frais d'administration

– Une proposition d'acquisition de mobilier (9090 104/72151) est en cours d'élaboration, qui prévoit une dizaine d'armoires nouvelles en partie prédisposées pour le classement suspendu.

La majoration ici envisagée devrait permettre l'achat d'une quantité suffisante de fardes ad hoc.

– Il faut noter aussi l'achat, en urgence, d'une machine à écrire convenable pour le service de l'Aide aux Personnes.

9090 104/12302

– Frais de téléphone

La nécessité d'un supplément de crédit résulte pour une part de l'installation, en cours d'exercice, d'un certain nombre de nouveaux postes téléphoniques.

9090 104/12311

– Frais d'études et de fonctionnement relatifs à l'informatisation des services

Le 1,3 million ajouté à cet article doit permettre la réalisation d'un audit sur l'informatisation des services.

9090 104/12501

– Frais d'éclairage

Ce nouveau montant proposé a été obtenu par simple extrapolation au départ de la consommation des 9 premiers mois.

9090 104/12503

– Frais de remplacement de mobilier et de matériel

Le crédit demandé couvre pour l'essentiel l'achat en urgence de deux bureaux dactylo pour le service de l'Aide aux Personnes, ainsi qu'il devrait permettre la remise en état d'éléments de mobilier plus anciens parfaitement réutilisables.

9090 700/12301

– Publications

– Augmentation de 90.000 F pour compléter l'édition de documents dans le cadre du Centre de Recherche et de documentation pédagogiques et scientifiques :

– Document didactique relatif au spectacle pédagogique et culturel « Spectacle JOFROI ».

9090 700/12302

– Documentation, abonnements, acquisitions de livres

Nécessité de compléter certaines collections pédagogiques utiles aux étudiants de nos formations continues.

9090 700/12305

– Action de promotion de l'enseignement en français

Voir article 9090 775/12302.

9090 700/12307

– Organisation de cours, séminaires de l'ISPB de la CCF

Complément d'activités en relation avec l'ISPB.

9090 740/12302

– Encouragement à l'édition d'ouvrages scientifiques de toutes disciplines en langue française

Augmentation de 100.000 F.

1. Publication des Actes du Colloque « Au Royaume des sondages »;
2. Cendis Ris (Revue de l'Institut de Sociologie);
3. Conférence du Jeune Barreau (Actes du Colloque).

9090 740/12304

– Publications

En raison d'un délai demandé par la Présidente de la Fondation Maurice Carême, la publication des actes du colloque « Maurice Carême : la clarté profonde » est reportée à l'exercice 1991.

9090 740/33203

– Subsidés d'encouragement à la recherche scientifique, aux expériences de recyclage, à l'édition d'ouvrages scientifiques et animations sur les campus.

Augmentation de 220.000 F pour répondre aux nouvelles demandes introduites : « Quel avenir pour l'Europe sociale » et « Journée d'étude sur la convention internationale relative aux droits de l'enfant ».

9090 761/33206

– Subside au Musée des Enfants

Cette augmentation est proposée dans le cadre d'une convention.

9090 762/33209

– Subsidés aux organisations d'éducation permanente du troisième âge

Réalisation de 3 projets :

1. FONDERIE : (270.000,-) Recherche – action sur la Mémoire et les traditions ouvrières bruxelloises – aide à la formation de formateurs et de conteurs et prestations des conteurs-animateurs.

2. BARRICADE : (270.000,-) sensibilisation et animation 3^e âge/enfants des écoles primaires de Saint-Josse.
- Equipement.

3. ENTR'AGES : (270.000,-) réalisation d'une bande dessinée par des professionnels, en collaboration avec des personnes âgées et les enfants - dossier pédagogique et B.D.

9090 764/12201

- Animations sportives - Paiements d'animateurs

Voir article 9090 764/33202.

9090 764/33202

- Subsidiation des initiatives sportives pour handicapés

Le club « Les Deux Rebonds » a organisé cette année l'Open International de Tennis en fauteuil roulant.

La Commission communautaire française lui a octroyé, à cette occasion, un subside de 30.000 F en supplément du subside qu'il allait recevoir par la répartition des subsides annuels pour leurs activités permanentes. Si la somme de 300.000 F venait en décompte de la somme totale à répartir, les 18 autres clubs verraient leurs subsides réduits.

9090 767/12301

- Publications

La somme est destinée à l'impression d'affiches pour la ludothèque du Musée du Jouet.

9090 767/12302

- Frais de fonctionnement des ludothèques

Il s'agit de l'aménagement de la ludothèque au Musée du Jouet.

9090 767/12701

- Frais d'entretien et d'utilisation de la camionnette

La camionnette sera achetée en fin d'année 1990. La totalité de la somme n'est donc pas nécessaire.

9090 775/12302

- Promotion de la langue française

Organisation de l'exposition « les avant-gardes belges dans les années 20-30 » en collaboration avec la promotion des Lettres belges de langue française.

9090 775/12313

- Tourisme culturel

Etant donné le grand nombre d'inscriptions aux sessions de formation organisées en collaboration avec l'ARAU et ARCADIA, trois sessions supplémentaires ont été organisées.

9090 775/33204

- Subside à l'édition de publications culturelles a.s.b.l. CFC Editions

La majoration sollicitée vise à permettre, sur base de projets d'ores et déjà prêts, et à un rythme régulier, la poursuite d'une politique éditoriale dynamique dont l'intérêt économique et culturel a été démontré durant le premier semestre 1990.

9090 780/12301

- Diffusion audiovisuelle

CBA : aide à la réalisation du film « On ne vit qu'une fois » qui se tourne entièrement à Bruxelles.

Festival méditerranéen

Filmer à tout prix

Libération Films aide à l'organisation d'une semaine de projections en octobre au Botanique

Festival du Film pour l'enfance : ce festival se déroule du 31 octobre au 4 novembre et est organisé par l'a.s.b.l. Foliscope.

Prix octroyé à la compétition « 8^{me} caméra aux Jeunes 1989 ».

9090 780/12302

- Production de programmes au bénéfice des différents secteurs de la CCF

Un seul projet sera produit cette année.

9090 780/12303

- Centre de ressources vidéo de Bruxelles

Complément indispensable pour assurer l'équilibre du budget de l'a.s.b.l.

9090 780/33201

- Réseau culturel de diffusion de films

Le nombre de projections subsidiées a été de 1974 à 1990 en constante augmentation à Bruxelles. Le montant inscrit à l'article 780/33201 (600.000 F) n'a plus été majoré depuis de nombreuses années. Il y a de plus une augmentation du coût des films.

Le RACC a été confronté cette année à une demande accrue de remboursement.

9090 844/12205

– Aides et promotion à l'accompagnement de l'Action sociale

Développement d'un programme visant à rencontrer la problématique des maisons de repos relevant de la CCF.

(Récupération de crédit – voir 844/33209).

9090 844/12303

– Actions de prévention, d'information et de formations relatives à la réinsertion des ex-détenus

– Réduction de 200.000 F : Transfert à l'article 844/33203.

– Accroissement de 100.000 F : Crédit affecté par la Communauté française à la CCF pour le soutien de l'activité du Service laïque d'Aide aux justiciables.

9090 844/12304

– Besoins d'accueil et d'accompagnement des jeunes enfants

1. Crédits affectés par la Communauté française à la CCF

– Hôpital pour enfants Reine Fabiola : 200.000 F
Engagement de moniteurs pendant les congés scolaires.

– Enfance maltraitée : 500.000 F
- programme de formation en coproduction (Communauté française/CCF/ONE)
- aide à la mise en place de coordinations
- aide aux coordinations existantes

2. Aide à l'action de formation entreprise par l'a.s.b.l. RESPECT (en matière d'abus sexuels) (récupération de crédit – voir 844/33209).

9090 844/33205

– Subsidés pour les actions de prévention, d'éducation, de formation, d'information de la famille et du développement communautaire

Récupération de crédit de 500.000 F (voir article 844/33209) complément de 180.000 F sur les crédits affectés par la Communauté française à la CCF. Ces crédits seront utilisés pour l'octroi d'une subvention d'encouragement à trois associations qui développent des projets de réseaux d'échanges réciproques de savoir.

Il s'agit de :

– La Gerbe, service de développement communautaire, 60.000 F.

– La Maison en Plus, 60.000 F.

– Wolu Services, 40.000 F.

En outre, une subvention de 20.000 F est prévue pour la coordination et l'organisation de réunions entre les associations concernées. Cette mission est attribuée à La Gerbe.

9090 844/33208

– Appuis à des organismes menant des actions en faveur d'adultes défavorisés ou exclus

Crédit affecté par la Communauté française à la CCF pour soutenir l'action de l'a.s.b.l. Aiguillage (accueil de personnes en difficulté – guidance dans les démarches administratives et sociales – formation de bénévoles).

9090 844/33209

– Subventions à des associations s'occupant de l'Aide sociale urgente

La convention prévue avec le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté (création d'un fonds de garantie locative) est reprise dans le cadre de la Région.

9090 871/12201

– Honoraires, frais d'études et jetons de présence

La mise en place de la Commission consultative et de l'Observatoire de la Santé doivent se faire d'ici la fin de l'année 1990.

Les implications budgétaires sont reportées à 1991.

9090 871/12302

– Publications et colloques

Réduction des projets prévus.

9090 871/33201

– Subside aux institutions de prévention et de traitement de la toxicomanie

Regroupement avec l'article 871/33205, subside à La Trace.

Soutien de 2 projets présentés par la FEDITO (Fédération bruxelloise des institutions pour toxicomanes).

Antenne d'un centre de santé mentale s'occupant de toxicomanes incarcérés.

Permanence d'Infor-drogues.

9090 871/33204

– Subsidés pour des actions de prévention et de formation sur le plan de la santé

1. Adaptation en fonction des actions prévues.

Récupération de crédits aux articles 871/12201 et 871/12302 (450.000 F).

2. Crédits affectés par la Communauté française à la CCF (150.000 F).

Soutien à l'Office d'entraide médicale pour la formation à la médecine d'urgence dans le cadre de l'expérience de régulation de l'aide médicale urgente au sein du Service 100 de Bruxelles.

Soutien des associations qui assurent la formation à l'écoute du malade pour le personnel médical, paramédical et bénévole.

